

**CONSEIL MUNICIPAL**

**19 NOVEMBRE 2001**

**-COMPTE RENDU-**

L'an deux mille un, le 19 novembre 2001, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement à partir de 21 heures, salle H.Weiler, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Lesparre, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Clerc, Renaud, Fernandez, Launay, Larcher, Adjointes,

Mesdames et Messieurs, Leser, Brayer, Salvaire, Harricane, Faye, Legendre, Péry, Prio, Robin, Mkabari, Noël, Azévédo, Calabuig, Coulon-Vergne, Chevallier, Ngwette, Espinasse, Legrand, Olgiati, Veyrier, Tréhet, Rigaut, Cocoual, Conseillers Municipaux

**Absent excusé :**

M. Trouvé a donné pouvoir à M. Lesparre

**Absent :**

M. Laffittan

**Secrétaire de séance :**

Melle Mkabari

Le Conseil Municipal approuve tout d'abord à l'unanimité les comptes rendus de ses séances du 24 septembre et 9 octobre 2001 après avoir rectifié cependant dans ce dernier la composition de ses représentants au sein de l'association "CLUB", Me PRIO remplaçant Me RIGAUT

Puis il passe à l'examen des dossiers soumis à ses délibérations :

## **MOTION SUR LES BERGES DE SEINE**

### **Sur le rapport de M. Launay,**

Le conseil adopte à l'unanimité la motion dont la teneur suit :

"Les Communes d'Argenteuil et de Bezons dont les territoires sont longés par la Seine, ont entamé depuis de nombreuses années, une réflexion sur la nécessaire revalorisation des Berges de Seine : un site que d'illustres peintres impressionnistes ont rendu célèbre au travers d'innombrables tableaux exposés dans les plus grands musées et galeries du Monde.

Outre l'intérêt culturel que représente l'aménagement de cette entrée du Val d'Oise, ce projet met en exergue la volonté des deux communes d'améliorer un environnement fort dégradé par de multiples nuisances (friches, décharges sauvages, Nationale 311) et d'accorder une importance à l'appropriation de cet espace par les habitants (requalification de la Nationale 311, création d'un lieu de promenade et d'espace destinés à la pratique d'activités sportives et de loisirs).

Depuis le 24 Septembre 1992, date à laquelle le Conseil Municipal de Bezons a sollicité du Département, la prise en compte de cet aménagement dans le cadre d'un contrat régional départemental, le dossier est en souffrance. Pourtant, comme il avait été souligné au cours d'une séance du Conseil général de l'époque, il s'inscrivait dans la continuité de l'opération de revalorisation des bords de l'Oise dont le financement était assumé par le Département et par la Région.

Le Conseil Municipal de Bezons, réuni en séance plénière le 19 novembre 2001,

**Rappelle** l'importance qu'il attache à ce projet environnemental,

**Souligne** sa dimension départementale et régionale,

**Demande** la réouverture de ce dossier dont l'opportunité n'a jamais été contestée et cela dans un contexte où se dessinent la requalification du carrefour du Pont de Bezons et de la RN 311.

**Souligne** la nécessité pour les communes d'Argenteuil et Bezons de bénéficier des mêmes conditions que les communes riveraines de l'Oise.

## **MOTION RELATIVE à LA TAXE PROFESSIONNELLE**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Le conseil adopte à l'unanimité la motion dont la teneur suit :

"En 1986, l'Etat décidait d'alléger la taxe professionnelle payée par les entreprises afin de les inciter à embaucher. En contrepartie de cette mesure - au demeurant peu efficace en terme de créations d'emplois - l'Etat s'engageait à verser aux collectivités territoriales une allocation compensatrice partielle, appelée Dotation de Compensation de taxe Professionnelle (D.C.T.P). Cette décision est instituée lors de la loi de finances 1987.

Cependant les Communes ne perçoivent ces compensations que sur les rôles généraux de Taxe Professionnelle et non sur les rôles supplémentaires (réévaluations, redressements fiscaux des entreprises...).

Nombre d'entre elles ont donc engagé des actions contentieuses afin de demander réparation. Le Conseil d'Etat leur a donné raison et a condamné les pouvoirs publics à régulariser la situation.

Devant cette situation, une enveloppe de 2 milliards de Francs (315 millions d'Euros) payables en 4 ans devrait être débloquée dans le projet de loi de finances 2002. Mais ce montant est d'ores et déjà contesté. En effet, il ne correspond pas à la totalité des sommes dues, le manque à gagner étant évalué par la Secrétaire d'Etat au budget elle même à 5,785 milliards de francs (880 millions d'Euros).

**Du fait de ce dispositif, la Commune de Bezons a perdu 4.567 371 de francs (700 000 Euros).**

**Cela représente 5 points d'impôts !!**

Deux recours ont été déposés auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise contre l'Administration Fiscale. A ce jour l'affaire n'a pas été jugée.

Le Conseil Municipal,

**S'inquiète des orientations arrêtées à ce titre dans le projet de la loi de Finances 2002 du Gouvernement**

**Refuse le principe d'une régularisation partielle de la D.C.T.P.**

**Demande à l'Etat le règlement intégral de ce préjudice qui pénalise durement la Commune".**

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2001 ASSAINISSEMENT**

**Sur le rapport de M. Renault,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Budget Supplémentaire 2001 du service annexe de l'assainissement qui s'équilibre à la somme de **5 883 637,8 F**.

**Ces crédits permettront de réaliser les opérations souhaitées sur les réseaux des rues Jean Jaurès, Daniel Baron, Karl Marx et Henri Dappe et la Place du Grand Cerf.** Le Conseil à l'unanimité également affecte le résultat de fonctionnement 2000 pour 650 000F en fonctionnement et 1 155 015,65F en investissement.

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGET DE LA VILLE ET DES LOCATIONS**

**Sur le rapport de M. Le Maire,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte une décision modificative du budget 2001 de la ville qui consiste en de simples ajustements permis pour l'essentiel par quelques compléments de subventions obtenus sur différents dossiers – ainsi qu'une décision modificative induite sur le budget annexe des locations.

## **CENTRE DE LOISIRS MATERNEL LA FLÛTE ENCHANTÉE DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Sur le rapport de Mme Larcher,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite les aides financières les plus larges pour réaliser **l'extension des espaces extérieurs du CLM desservant l'école maternelle M. Cachin**. Ce service accueille trente enfants dans l'établissement avant et après la classe, les mercredis et durant les vacances. Le devis de l'opération s'établit à 204 241 F HT.

## **CUISINE DE LA CRÈCHE COLLECTIVE - DEMANDE DE SUBVENTION**

**Sur le rapport de Mme Lescop,**

Le conseil municipal à l'unanimité sollicite les subventions les plus larges possibles pour l'achat de mobilier et d'appareils culinaires afin d'améliorer les conditions de fabrication, de conservation et de distribution des repas à la cuisine de la crèche collective dont le coût de l'opération s'élève à 120 000F TTC.

## **HALTE GARDERIE**

**Sur le rapport de Mme Lescop,**

Parmi les services mis à disposition des Bezonnais dans le domaine de la petite enfance, une halte-garderie est implantée cité des Lilas. Cet équipement a une capacité de 13 enfants ; 110 familles ont bénéficié de cet accueil. Le service permet aux enfants une socialisation progressive, l'accès à une structure privilégiant les activités d'éveil et l'échange entre parents et professionnels. Le financement est réalisé par :

- la participation des familles pour	16,32 %
- la participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour	5,82 %
- la participation de la ville pour	77,86 %

On constate que la Ville supporte l'essentiel de la charge. Afin de bénéficier d'aides supplémentaires,

le Conseil à l'unanimité autorise la passation avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général de conventions permettant de majorer leurs subventions.

## RAPPORT SUR L'EAU

### Sur le rapport de M. Renault,

Conformément à la loi du 2 février 1995, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte d'un rapport lui permettant d'apprécier la qualité et le coût du service public de l'eau et de l'assainissement sur la Ville.

Concernant l'eau, elle provient de l'usine de Méry sur Oise dont la production est de 150 000 M<sup>3</sup> / jour. La consommation sur le territoire de la commune est de 1 802 800 m<sup>3</sup> pour un coût estimatif de 8,899 F HT du m<sup>3</sup>.

Concernant l'assainissement, il relève de la commune, des syndicats intercommunaux du Val Notre Dame et de Houilles, Chatou, Bezons et Carrières sur Seine ainsi que du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Il est indiqué que le SI HCBC projette de créer sur Bezons 2 bassins de rétention sous terrain dont la localisation reste à déterminer.

Aujourd'hui, Bezons est en quasi totalité assainie, seuls quelques cas isolés ne sont pas desservis. Depuis maintenant 4 ans et suite à un diagnostic des réseaux d'assainissement, la Ville a engagé un vaste programme de réhabilitation de son réseau. En 2000, les travaux ont porté sur l'allée des Tréteaux longeant le marché couvert..

Les taxes d'assainissement 2000 sont les suivantes :

Communale	2.29 F HT/M3
Syndicat HCBC	0.53 F HT/M3
Syndicat du Val Notre Dame	2.60 F HT/M3
SIAAP	1.60 F HT/M3

## SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE MODIFICATION DES STATUTS ET ADHESION DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DU VAL- DE- BIEVRE ET DE CLICHY/MONTFERMEIL

### Sur le rapport de M. Launay,

Afin de permettre l'adhésion des communautés d'agglomération du Val-de-Bièvre et de Clichy/Montfermeil au Syndicat des Eaux d'île de France, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification de ses statuts et donne son avis favorable aux dites adhésions.

## RAPPORT ANNUEL SUR LE GAZ 2000

### Sur le rapport de M. Renault,

Gaz de France doit procéder chaque année à la présentation d'un compte rendu destiné à permettre un contrôle de la ville sur la qualité du service de distribution du gaz

Le réseau de Bezons parcourt 12 000 mètres en basse pression et 47 000 mètres en moyenne pression. Les travaux réalisés en 2000 concernent les extensions, les renouvellement de canalisations, les renouvellements de branchement et les branchements

neufs pour un montant total de 553 000 F. Par ailleurs, dans le souci d'accroître la sécurité, GDF remplace les réseaux de fonte grise par du polyéthylène, matériau synthétique plus résistant. Sur Bezons, il ne reste que 0.88 km à remplacer.

**Aucun accident n'a été déploré en 2000.**

**La ville comporte 6 894 abonnés domestiques et 75 classés comme «gros consommateurs»** (entreprises). Si le nombre de gros consommateurs n'a pas évolué, la ville compte **729 abonnés supplémentaires**, chiffre incluant à la fois les nouveaux arrivants et les mutations à l'intérieur de la Commune. Une enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif des ménages et des professionnels sur la qualité du service au travers de questionnaires portant sur diverses prestations : accueil, facturation, information sur les tarifs, dépannage, travaux. Elle a montré que seulement 6 % des personnes interrogées étaient peu ou pas satisfaites (en ce qui concerne les entreprises, le nombre des insatisfaits atteint 11.4 %).

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport d'activité 2000 relatif à la distribution du gaz.

## **INSTALLATION CLASSEE A COLOMBES**

**Sur le rapport de M. N'GWETTE,**

Une enquête publique se déroule à Colombes sur un projet de création d'un immeuble destiné à être loué à des opérateurs multimédias. Dans ce but les équipements nécessaires à ce type d'activités seront réalisés (installations de groupes électrogènes, de colonnes de refroidissement). Ce sont ces aspects qui sont visés par les installations classées. L'hôtel technologique dénommé "Défense Technology Center" sera implanté 420, rue d'Estienne d'Orves sur l'ancien site Schlumberger.

Regrettant les informations par trop insuffisantes portées à sa connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité n'émet pas d'opposition à cette installation mais s'en remet à l'avis de la commune concernée.

## **DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU THÉÂTRE PAUL ELUARD**

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le conseil municipal au scrutin majoritaire secret désigne ainsi qu'il suit les membres du CA du TPE par 34 voix

☞ Représentants du conseil municipal

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| - Christian Ourmières, | - Christian Veyrier, |
| - Nicole Clerc,        | - Cécile Mkarabi,    |
| - Otilia Azevedo,      | - Claude Launay      |
| - Josiane Larcher,     | - Fadila Harricane   |

☞ personnalités du milieu culturel :

- Daniel Renard,
- Jackie Chérin,
- Salah Zebdi.

- Au titre des institutions partenaires : l'association ARPEGE

Rappelle que suivant les statuts de l'établissement, le CA est aussi composé du Conseiller Général du canton et d'un représentant de l' Inspection de l'Education nationale, du Conseil Local de la Jeunesse (désigné par leurs soins) et de la Directrice du Développement Culturel au sein des services communaux/

☞ 1 artiste :

- Vincent Morieux, auteur, metteur en scène de théâtre

## **AMENAGEMENT DU SECTEUR DU DRAPEAU**

### **Sur le rapport de M. le Maire,**

Cette importante opération d'aménagement a débuté en 90. Il s'agissait de réhabiliter la cité Emmaüs, de démolir l'une de ses barres, reconstruire des logements de substitution, faire reculer la coupure des 2 rives de la RN 192, résorber les friches sur ses abords.

L'opération doit s'achever en 2002. Elle a permis de réaliser une véritable transformation de ce secteur de la ville avec le programme ci-dessous :

- ◆ EMMAUS logements démolis : 54
- ◆ EMMAUS logements réhabilités : 86
- ◆ EMMAUS logements neufs : 127
- ◆ en accession LA CHARMERAIE : 63 logements
- ◆ création du mail piétonnier Malraux

En 2001, sur l'îlot situé à l'angle des rues Albert 1<sup>er</sup> et des Frères Bonneff va être édifié un petit collectif en accession (30 logements environ et 4 maisons)

Deux autres îlots sont encore en devenir :

- Celui situé au Nord Est du carrefour du Drapeau (coté pharmacie), mais dont l'évolution est conditionnée par le plan d'alignement de la RD.392 (av Gabriel Péri) que le Conseil Général du Val d'Oise doit soumettre à enquête publique. Il paraît d'ailleurs nécessaire que le Département se porte acquéreur dans les meilleurs délais de l'ensemble des emprises de l'élargissement de la RD.392 au niveau du Drapeau.
- L'îlot, toujours au carrefour mais côté Ouest à l'angle avec la rue Albert 1<sup>er</sup>, où le promoteur qui réalise l'opération précédemment décrite pourrait être aussi intéressé.

Le conseil à l'unanimité approuve le bilan de l'opération, autorise les mouvements de mandatement induits ainsi que la conclusion d'un avenant à la concession fixant la rémunération de la société d'aménagement jusqu'en juillet 2002.



## **CLOTURES D'OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS ET D'URBANISME**

### **Sur le rapport de M. le Maire,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité prononce la clôture administrative et financière définitive de 3 opérations achevées confiées il y a plusieurs années à la SEMARG<sup>1</sup> : il s'agit de la réalisation de la bibliothèque G. de Maupassant, de la réhabilitation de l'ancienne infirmerie du centre de vacances de La Luzière et de la concession portant sur le développement de la Z.I (dite Seinerie) et autorise pour ce faire la passation des actes induits sous la forme transactionnelle.

## **RIVES DE SEINE DEVELOPPEMENT - ACTIVITES 2000**

### **Sur le rapport de M. le Maire,**

Comme chaque année, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2000 de la société d'économie mixte (SEM) RIVES DE SEINE DEVELOPPEMENT (RSD) dont la commune est actionnaire (à hauteur de 16.43 %).

Il est rappelé que la SEM, compétente sur les territoires d'Argenteuil, Sartrouville et Bezons, a été créée pour mener à bien les politiques d'aménagement que ces collectivités définissent, que ce soit dans le domaine du logement, des équipements ou de l'économique. Après plusieurs années délicates, conséquence de la grande crise de l'immobilier que la région parisienne a traversé, grâce aux efforts de gestion mis en œuvre non sans difficultés, les comptes sont maintenant à l'équilibre.

Sur Bezons, RSD ne mène plus que l'opération d'aménagement du Drapeau.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la communication faite.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

### **Sur le rapport de M. Caron,**

Afin de tenir compte des évolutions de personnel intervenant dans les différents services, le Conseil Municipal à l'unanimité modifie le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

#### ***Création de :***

- 1 poste de conseiller territorial des activités physiques et sportives
- 1 poste d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'agents administratifs
- 2 postes d'agents d'entretien
- 1 poste de conseiller emploi catégorie B dans le cadre de la mise en place de l'équipe emploi insertion

#### ***Suppression de :***

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui RSD

- 1 poste d'assistante de direction
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'emploi jeune

## **SUBVENTION R'BUS**

En complément du dossier déjà examiné par le conseil en séance du 24 septembre dernier, il y a lieu à la demande des services de la région (CRIF) de prendre une nouvelle délibération pour permettre l'attribution de la subvention relative à l'installation d'un dispositif permettant d'assurer la priorité des bus aux feux du carrefour Vaillant/Hugo/Jaurès. L'opération sera financée par le CRIF à hauteur de 50 % (le STIF apportant le solde). Son coût est estimé à 11 990 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme sa demande de subvention pour cette opération.

## **DECISIONS**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en application des délégations que le Conseil Municipal lui a consenti :

- |                     |  |
|---------------------|--|
| <b>17 septembre</b> | Cimetière - Attribution d'une concession trentenaire   |
| <b>19 septembre</b> | Majoration de cotisation de la prime d'assurance individuelle accident avec la Cie C.G.U par l'intermédiaire de Marsh  |
| <b>25 septembre</b> | . Mise en réforme d'un aspirateur poussière, de deux monos brosse, d'un aspirateur à eau   |
| <b>03 octobre</b>   | Convention de formation Ville / UD Sapeurs Pompiers – 1 <sup>er</sup> Secours  |
| <b>05 Octobre</b>   | Location du château de La Luzière le 21 octobre 01   |
| <b>08 Octobre</b>   | Spectacle pour parents et enfants MAMBO SWING TAGADA 13 octobre 01   |
| <b>11 Octobre</b>   | Avenant n°01 – location / entretien de linge pour la restauration et nettoyage de linge divers   |
| <b>12 Octobre</b>   | Contrat entre la ville de Bezons et le Festival Théâtral du Val d'Oise – spectacle à la médiathèque le 10 novembre 01  |
| <b>15 octobre</b>   | Etude rôle général 2000 Taxe Professionnelle Ville de Bezons   |
| <b>16 Octobre</b>   | . Contrat de commercialisation de terrains entre la ville et Rives de Seine Développement – Portes du Val<br>. Représentation de la ville dans les procédures liées aux infractions en matière de droit des sols (M. Champion) |

- . Paiement des honoraires de géomètre pour la division du terrain 36 rue Jean Jaurès et 2 rue Victor Hugo.
- . Convention de stage –Ecole de musique
  
- 22 octobre** . Mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination relative à la cuisine G. Péri
- . Convention de contrôle technique avec la sté APAVE relative à la cuisine G. Péri
  
- 23 octobre** . Expulsion de caravanes en stationnement illicite rue J. Carasso . Paiement des honoraires de Me Brault
- . Mission de coordination sécurité – protection de la santé relative à la cuisine G. Péri
  
- 25 Octobre** Contrat entre la ville de Bezons et Steve Armance – inauguration du marché
  
- 26 Octobre** Expertise juridique – traité d'exploitation du service public du marché de Bezons
  
- 02 Novembre** Contentieux ville de Bezons / Sces Fiscaux – REI 1988-1995 – désignation Me Simon
  
- 5 novembre** . Convention de formation aux premiers secours
- . Attribution logement de fonction Mme GERALDES
  
- 7 novembre** Maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une 7<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle Marcel CACHIN
  
- 8 novembre** . Contrat entre la Ville de Bezons et l'association Conte-Leu
- . Contrat entre la ville de Bezons et l'association Artémuse
  
- 9 novembre** Décision de faire représenter la Ville dans les procédures liées aux infractions en matière de droit des sols (Sté CTEA/Commune de Bezons)
  
- 13 novembre** .Expulsion de véhicules en stationnement illicite. Paiement des honoraires du cabinet d'huissiers de justice associés.
- . Contrat de maintenance des réseaux V.M.C. et climatisation avec la Société SYSTEM FROID
- . Décision de faire représenter la Ville dans les procédures liées aux infractions en matière de droit des sols (M. FERNANDES/Commune de Bezons)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10

La secrétaire de séance :

Melle MKABARI